

FICHE DE PRISE DE DÉCISION

Fiche de prise de décision : DEV-2016-172
Direction Développement économique et de la promotion
Service
Objet : Fermeture de rues et soutien logistique pour la tenue de l'évènement Course de Boîtes à savon de Lévis – 1^{er} octobre 2016
Date : 20 septembre 2016

ÉTAT DE LA SITUATION (situation/problème)

La Corporation Charny Revit désire faire revivre le 1^{er} octobre prochain la Course de Boîtes à savon qui avait lieu dans les années 90 dans le secteur Charny. Déjà, de nombreux partenaires et commanditaires sont enthousiastes à l'idée de ramener cet événement, qui se déroulera au cœur du Vieux-Charny en face de l'église et sur une portion de l'avenue des Églises. Le 29 juillet dernier, les organisateurs ont présenté leur projet au Comité de coordination des grands événements (CCGE) et les membres du comité ont pu leur exprimer leurs commentaires à cet égard.

Les organisateurs de l'évènement, avec le support des responsables des directions concernées, doivent par ailleurs s'assurer du respect des règlements en vigueur.

Modifications à la circulation

Pour pouvoir tenir l'évènement le 1^{er} octobre 2016 et assurer la fluidité de la circulation automobile ainsi que des autres usagers :

- l'avenue des Églises devra être fermée entre les rues Pierre-Fontaine et le chemin de Charny de 6 h à 20 h;
- la rue Joseph-Hudon devra être fermée entre l'avenue des Églises et la rue Emmanuel-Routhier de 6 h à 20 h;
- une interdiction de stationner sera imposée des 2 côtés sur la rue Antoinette-Belzile, entre la rue Omer-Poirier et l'avenue des Églises de 6 h à 20 h;
- une interdiction de stationner sera imposée des 2 côtés sur la rue Omer-Poirier et la rue Joseph-Hudon de 6 h à 20 h.
- une interdiction de stationner sera imposée des 2 côtés sur la rue Joseph-Hudon, entre la rue Emmanuel-Routhier et la rue Omer-Poirier de 6 h à 20 h.
- une interdiction de stationner sera imposée sur 1 côté (côté résidences) sur la rue Omer-Poirier, entre la rue Joseph-Hudon et la rue Michel-Lemieux de 6 h à 20 h.

Les différents services demandés à la Ville sont les suivants :

- Sécurité et contrôle de la circulation;
- Approbation de la lettre circulaire destinée aux résidents et avis de fermeture partielle de rue et de détour dans le cahier municipal du journal Le Peuple Lévis;
- Prêt de matériel divers (barrières de foules, cônes, blocs de béton et signalisation pour la déviation de la circulation de la piste cyclable vers la rue Saint-Laurent);
- Prêt d'une scène;
- Prêt de contenants à déchets, bacs de récupération et de compost.

Malgré l'autorisation d'occuper la voie publique et d'en restreindre la circulation par la fermeture de rues, l'organisateur de l'évènement ne doit pas y placer d'entrave limitant la circulation des véhicules d'urgence, l'accès à la voie publique devant demeurer en tout temps accessible au besoin par les services d'urgence. Toute occupation de la rue par des structures fixes doit permettre un passage libre d'au moins 5 mètres pour la circulation des véhicules d'urgence. Si une structure fixe est installée à une intersection, elle doit être positionnée de manière à ne pas

nuire à un véhicule incendie devant effectuer un virage. En cas de sinistre, les services d'urgence concernés pourront faire cesser la tenue de l'événement et suspendre momentanément le droit aux fermetures de rues pour circonscrire le sinistre. Aussi, à noter que, selon les circonstances, la Direction du Service de police se réserve le droit d'apporter des modifications en tout temps au plan de circulation initial. Le cas échéant, une signalisation appropriée sera mise en place pour faciliter les déplacements des automobilistes et des résidentes et des résidents du secteur.

La Direction des communications, dans le cadre de cet événement, a le mandat d'informer la population par voie de communiqués de presse, de même que par la diffusion d'un tableau intitulé «Circulation et grands événements», qui fait état des événements qui ont une incidence sur la circulation. Ce tableau est repris dans le Cahier municipal (Le Peuple), le journal municipal LÉVIS'Informe et sur le site internet de la Ville.

Le promoteur sera quant à lui tenu d'informer, par une lettre circulaire distribuée à ses frais, et ce, au moins dix jours ouvrables avant l'événement, les commerçants et les résidentes et résidents qui habitent près du lieu de l'événement. Cette lettre, suivant le modèle fourni et validé par la Ville, fera état de la tenue de cet événement, de son organisation, de son horaire et des inconvénients, notamment sur la circulation, le stationnement, les rues enclavées, le bruit, l'achalandage accru dans le secteur, etc.

Les directions consultées dans le cadre de la présente fiche de prise de décision ont toutes confirmé avoir les ressources nécessaires à cet effet à même leurs budgets de fonctionnement courants.

À titre informatif, DEV conclura avec l'organisme une entente de visibilité d'une valeur de 1 000 \$, montant correspondant à la visibilité fournie à la Ville dans le cadre de l'événement.

ANALYSE DES ALTERNATIVES (avantages/inconvénients/impacts)

1. L'autorisation de la fermeture de rue et la fourniture de soutien logistique permettrait à la Corporation Charny Revit de tenir son événement.
2. Ne pas autoriser la fermeture de rue et le soutien logistique obligeant ainsi les organisateurs à tenir leur activité uniquement sur le site de l'église.

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

N.A.

FINANCEMENT (coûts/poste budgétaire/impacts budgétaires 2016-2017-2018)

Coûts/revenus	Impacts	2016	2017	2018
Coûts estimés en services				
DVC		1 000\$		
POL		0 \$		
DI		5 000\$		
COM		0 \$		
Total :		6 000		

Conformément au règlement RV-2007-07-02 sur le contrôle et le suivi budgétaire, il incombe au responsable d'activité budgétaire de vérifier la disponibilité de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Disponibilités budgétaires Oui Non

Commentaires

Financement déjà autorisé par :

- Budget de fonctionnement. Poste budgétaire : _____
- Règlement d'emprunt spécifique RV-_____, Poste budgétaire : _____
- Règlement « Omnibus » RV-_____, résolution CE-_____
- Autre (spécifier) : _____, résolution CV-_____

Autorisation de financement à obtenir et source de financement proposée :

PERSONNES CONSULTÉES

Nom de la personne	Date (J/M/A)	Champ de compétence
Michel Bernier (POL)	29/08/2016	Consulté concernant les modifications à la circulation et la présence policière
Steeve Larose (INC)	22/08/2016	Consulté concernant les modifications à la circulation
Bianca Carrier (DVC)	13/09/2016	Consulté pour le prêt du parc et d'équipement récréatifs
Pierre-Luc Olivier (DI)	22/08/2016	Consulté concernant le prêt d'équipements et la mise en place de la signalisation
Nicole Rodrigue (COM)	22/08/2016	Consultée concernant l'information à être transmise à la population
Sophie Gagnon (DI)	30/08/2016	Consulté concernant le prêt de contenants pour les matières résiduelles


RECOMMANDATION (énoncé)

Il est recommandé au comité exécutif de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser les modifications à la circulation telles que décrites à la fiche de prise de décision DEV-2016-172;
- de fournir à l'organisme Corporation Charny Revit le support requis sur le plan logistique et technique selon les paramètres établis avec les différentes directions impliquées, le tout sous réserve de la disponibilité d'équipements et d'infrastructures de la Ville nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de l'événement, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

UNE COPIE DOIT ÊTRE EXPÉDIÉE AUX PERSONNES CONSULTÉES

Liste des pièces jointes :

Préparé par : <u>Alain Carpentier</u>		Titre d'emploi : <u>conseiller en développement</u>	
Recommandé par :			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi	Nom et initiales manuscrites Titre d'emploi
Commentaires :			
Signature de la Direction : 		Date : 23 10 2016	

COMMENTAIRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
<hr/>
<hr/>

Signature de la Direction générale :  Date : 26 10 2016